

Votation du 25 septembre 2005

Extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays membres de l'UE

Les réponses aux faux arguments des opposants

1. Dumping et mesures d'accompagnement	
L'extension de la libre circulation va provoquer un dumping salarial et social	<p>Non, car la Suisse continuera à protéger son marché du travail par des délais transitoires jusqu'en 2011 et par le renforcement des mesures d'accompagnement.</p> <p>La Suisse continuera à protéger son marché du travail en maintenant jusqu'en 2011 le contrôle des conditions de salaire et de travail et la priorité des travailleurs indigènes pour les ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE.</p> <p>Le renforcement des mesures d'accompagnement empêchera que des abus puissent dégénérer en situation de dumping salarial et social. Ce renforcement des mesures d'accompagnement consiste dans les points principaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Augmentation significative du nombre d'inspecteurs qui signaleront les abus.• Les conventions collectives de travail (CCT) pourront plus facilement être déclarées de force obligatoire.• Des sanctions plus sévères contre les employeurs étrangers fautifs sont prévues pour une mise en œuvre plus efficace de la loi sur les travailleurs détachés.• Les travailleurs seront informés par écrit des points essentiels de leur contrat de travail pour faciliter les contrôles.
Les mesures d'accompagnement sont inefficaces pour contrôler les abus	<p>Après un départ difficile l'an passé, les mesures d'accompagnement sont maintenant mises en œuvre de façon sérieuse et commencent à faire la preuve de leur efficacité.</p> <p>Après les difficultés de mise en route, la mise en œuvre des mesures d'accompagnement s'est clairement améliorée dès l'automne 2004. Plusieurs milliers de contrôles effectués dans les cantons aboutissent à des abus de l'ordre d'un peu moins de 6%. Pas de quoi provoquer une situation de dumping salarial et social. D'ailleurs, des abus et des infractions existaient déjà même lorsque les cantons avaient l'obligation de contrôler de façon préventive les contrats de travail délivrés aux travailleurs</p>

	<p>étrangers. On ne peut donc pas dire que la situation s'est vraiment dégradée.</p> <p>L'engagement d'inspecteurs supplémentaires qui est prévu dans les cantons, ainsi que la claire amélioration en cours de l'organisation des commissions tripartites et de la coordination entre partenaires, permettront de limiter les abus au minimum acceptable lors de l'entrée en vigueur de l'extension de la libre circulation des personnes.</p>
<p>L'UDC prétend que les travailleurs seront victimes du dumping salarial avec l'extension de la libre circulation</p>	<p>Cette affirmation n'est qu'une manœuvre de l'UDC pour sa politique anti-étrangers.</p> <p>L'UDC a toujours été contre les mesures d'accompagnement car il défend en fait une vision néo-libérale de l'économie avec la protection des travailleurs-euses la plus faible possible. L'UDC n'a donc aucune crédibilité sur cette question et son argumentation n'est qu'une manœuvre pour sa politique xénophobe. Ne croyez pas l'UDC qui n'a aucune légitimité dans la défense des travailleurs/euses mais faites confiance aux professionnels des fédérations de Travail.Suisse qui s'engagent avec détermination pour une bonne application des mesures d'accompagnement qui permettra de limiter les abus à un minimum.</p>
<p>2. Immigration de travailleurs/euses des nouveaux pays de l'UE</p>	
<p>Il y aura un afflux massif de ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE en Suisse</p>	<p>Non, car la Suisse n'octroie qu'un nombre de permis de travail limité pendant une longue période transitoire.</p> <p>La Suisse a obtenu une période transitoire, jusqu'au 30 avril 2011, pendant laquelle seul un nombre limité de permis de travail sera délivré : 900 permis de longue durée au début à 3000 en 2011 et 9'000 permis de courte durée au début à 29'000 au maximum en 2011. Après 2011, il n'y a pas à craindre de forte immigration car les investissements massifs faits dans les nouveaux pays de l'UE y créeront des emplois supplémentaires, feront diminuer le chômage et réduiront la différence des salaires qui existent avec la Suisse.</p> <p>Les nouveaux pays membres de l'UE sont d'ailleurs déjà en train de devenir des pays d'immigration pour des ressortissants des pays de l'Ex-Union soviétique ou de pays plus lointains !</p>
<p>N'importe qui pourra venir en Suisse en se prétendant indépendant</p>	<p>Faux. Des conditions strictes sont imposées aux indépendants, notamment de faire la preuve de l'exercice effectif d'une activité indépendante.</p> <p>Sinon, l'autorisation de travail est retirée. Dans la phase transitoire, les autorisations pour indépendants sont délivrées dans les limites du contingent annuel de permis de longue durée.</p> <p>Pour prévenir que des travailleurs viennent en Suisse déguisés en indépendants, le droit suisse prévoit une claire distinction entre les travailleurs et les indépendants.</p>

3. « Tourisme social », chômage	
Les chômeurs des nouveaux pays membres de l'UE vont arriver massivement en Suisse pour chercher un emploi	<p>C'est un pur mensonge que les démagogues d'extrême droite brandissent pour créer la peur et l'insécurité parmi les travailleurs et les travailleuses de ce pays.</p> <p>En effet, un chômeur de l'UE ne peut rechercher un emploi en Suisse que pendant trois mois et c'est son pays d'origine qui doit lui verser les indemnités de chômage. En fait, seuls les ressortissants de l'UE exerçant une activité salariée ou indépendante, ou disposant de ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins, peuvent bénéficier de la libre circulation des personnes.</p>
Un afflux de demandeurs auprès de nos assurances sociales est programmé	<p>Non. Le « tourisme social » n'est pas possible. Il est impossible par exemple de toucher le chômage de la part de notre pays sans y avoir travaillé.</p> <p>Il n'est pas possible de venir en Suisse pour toucher des assurances sociales. Un étranger établi en Suisse est soumis à la législation suisse et doit remplir nos conditions pour toucher les prestations de nos assurances sociales.</p>
L'extension de la libre circulation provoquera une explosion des coûts des assurances sociales	<p>Non, car les étrangers contribuent au financement de nos œuvres sociales par les cotisations qu'ils versent.</p> <p>Cela a une influence positive pour le financement de l'AVS. Dans l'assurance-chômage, il ne faut pas s'attendre à des coûts supplémentaires importants puisque la libre circulation ne s'applique pas aux chômeurs.</p>
4. Prospérité, chômage	
La libre circulation fait augmenter le chômage, les Suisses perdant leur emploi au profit des étrangers	<p>Non. La libre circulation permet avant tout aux entreprises de recruter le personnel qui leur fait défaut en Suisse, qu'il soit qualifié ou peu qualifié.</p> <p>La libre circulation facilite l'accès de la Suisse au grand marché européen de 450 millions de consommateurs. C'est l'ouverture de notre pays qui fait sa force et sa richesse. Des entreprises en bonne santé garantissent le maintien et le développement de nos places de travail.</p> <p>Le chômage en Suisse s'explique d'abord par la faiblesse de la croissance et aussi par la politique des entreprises qui continuent à licencier ou à bloquer l'engagement de nouvelles personnes en dépit du retour à des situations bénéficiaires très confortables.</p>
Avec l'extension de la libre circulation, les entreprises vont délocaliser	<p>C'est un refus de l'extension de la libre circulation qui favoriserait le plus les délocalisations.</p> <p>C'est si nous mettons des barrières entre la Suisse et ses principaux marchés que nos entreprises seront le plus incitées à produire ailleurs et nous perdrons alors des postes de travail. Un refus de l'extension aurait aussi comme conséquence que des entreprises étrangères pourraient hésiter à s'implanter en Suisse.</p>

5. Questions en rapport avec l'UE

<p>L'extension de la libre circulation des personnes nous mène tout droit dans l'UE</p>	<p>Non, ce n'est que l'application de la voie bilatérale aux nouveaux pays membres de l'UE.</p> <p>La voie bilatérale a été choisie par 67,2% du peuple suisse en mai 2000. Avec l'extension de la libre circulation des personnes nous ne faisons qu'appliquer la voie bilatérale aux nouveaux pays membres de l'UE.</p>
<p>Un oui à l'extension signifie que la Suisse ne pourra pas dire non lorsque la Roumanie, la Bulgarie et peut-être la Turquie deviendront membres de l'UE.</p>	<p>Il n'y a pas d'automatisme et le peuple aura toujours la possibilité de décider dans le cadre d'une votation populaire (référéndum).</p> <p>En tous les cas, de longues périodes transitoires seront négociées pour protéger le marché du travail, comme cela a été le cas pour les anciens pays de l'UE et puis maintenant pour les nouveaux.</p> <p>Concernant la Turquie, il est certain que les négociations d'adhésion seront longues et personne ne peut prédire leur chance d'aboutir.</p>
<p>Si le peuple dit non à l'extension, l'UE ne dénoncera pas les accords bilatéraux I dans son propre intérêt</p>	<p>Le risque est pourtant très sérieux !</p> <p>Une dénonciation par l'UE des sept accords bilatéraux (obstacles techniques au commerce, marchés publics, transport aérien et terrestre, agriculture, libre circulation et recherche) est très plausible car ils forment juridiquement un tout. Si l'un est dénoncé, tous les autres le sont aussi. Si nous refusons l'extension des accords bilatéraux, nous dépendons complètement de la décision de l'UE de rompre ou non ces accords.</p> <p>Il n'est pas possible pour l'UE d'accepter un traitement discriminatoire entre ses membres. Que penserions-nous si un traité international ne liait que certains cantons ? Accepterions-nous que certains cantons soient traités de manière différente des autres ?</p>